

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ERGOTHÉRAPEUTE											
Nature de l'activité (1)		34 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion	Nombre de salariés					AP	Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	41 216	102,52 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	1		
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	1 011	2,51 %	
	4	Montant net des recettes										AD	40 204	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	1		
	6	Gains divers (5)										AF	3 002	7,47 %	
	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	43 206	107,47 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	118	0,29 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	22	0,05 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	7	0,02 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	346	0,86 %	
	13	Autres impôts										BS	357	0,89 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	932	2,32 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 034	10,03 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	197		
	17	Entretien et réparations											498	1,24 %	
	18	Personnel intérimaire										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 929	9,77 %
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)													
	22	Primes d'assurances											403	1,00 %	
	23	Frais de véhicules (12)										Total : Transport et déplacements	BJ	4 834	12,02 %
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											336	0,84 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	3 332					BK	4 288	10,67 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	917		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	2 563	6,37 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
	28	Frais d'actes et de contentieux													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles													
30	Autres frais divers de gestion											491	1,22 %		
31	Frais financiers (14)										BN	170	0,42 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	23	0,06 %		
TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	21 857	54,37 %		


NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ERGOTHÉRAPEUTE**

N° SIRET

34 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	21 348	53,10 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	600	1,49 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	31	0,08 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	21 979	54,67 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	815	2,03 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		976	2,43 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	642	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	29	0,07 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 820	4,53 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	20 160	50,14 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				11 572			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES - ERGOTHÉRAPEUTE

 2021		Tranche n° 1		Tranche n° 2		
		de 0 € à 39 047 €		de 39 048 € à 77 294 €		
		19 Adhérents		16 Adhérents		
RECETTES	Recettes encaissées	28 419	104,13 %	56 276	101,47 %	
	A déduire :					
	Débours payés	2	0,01 %			
	Honoraires rétrocedés	1 124	4,12 %	813	1,47 %	
	Montant net des Recettes	27 292	100,00 %	55 463	100,00 %	
	Produits financiers			1		
	Gains divers	4 656	17,06 %	3 274	5,90 %	
	TOTAL RECETTES	31 949	117,06 %	58 738	105,90 %	
DÉPENSES	Achats	193	0,71 %	47	0,08 %	
	Salaires nets			47	0,08 %	
	Charges sociales sur salaires			16	0,03 %	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée					
	Contrib. Économique Territoriale	258	0,95 %	458	0,83 %	
	Autres impôts	292	1,07 %	411	0,74 %	
	CSG déductible	897	3,29 %	1 213	2,19 %	
	Loyers et charges locatives	3 829	14,03 %	4 333	7,81 %	
	Location de matériel et mobilier	356	1,30 %	76	0,14 %	
	- Entretien et réparations	539	1,97 %	460	0,83 %	
	- Personnel intérimaire					
	- Petit outillage	1 111	4,07 %	1 640	2,96 %	
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	185	0,68 %	438	0,79 %	
	- Honoraires non rétrocedés	1 071	3,92 %	1 738	3,13 %	
	- Primes d'assurances	299	1,10 %	519	0,94 %	
		TOTAL T.F.S.E.	3 206	11,75 %	4 794	8,64 %
	- Frais de véhicules	4 182	15,32 %	4 751	8,57 %	
	- Autres frais de déplacements	313	1,15 %	370	0,67 %	
	TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	4 494	16,47 %	5 121	9,23 %	
- Charges sociales Obligatoires	2 827	10,36 %	4 684	8,45 %		
- Charges sociales Facultatives Madelin	897	3,29 %	952	1,72 %		
- Charges sociales Facultatives NPER			83	0,15 %		
	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES	3 723	13,64 %	5 719	10,31 %	
- Frais de réception, représentation, congrès	255	0,93 %	590	1,06 %		
- Fournitures de bureau, documentation, ...	1 103	4,04 %	1 136	2,05 %		
- Frais d'actes et contentieux	61	0,22 %	470	0,85 %		
- Cotisations syndicales et professionnelles	300	1,10 %	251	0,45 %		
- Autres frais divers de gestion	491	1,80 %	461	0,83 %		
	TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION	2 210	8,10 %	2 908	5,24 %	
Frais financiers	146	0,53 %	206	0,37 %		
Pertes diverses	34	0,12 %	8	0,01 %		
	TOTAL DÉPENSES	19 640	71,96 %	25 357	45,72 %	
RÉSULTAT	Excédent	12 309	45,10 %	33 382	60,19 %	
	Plus-values à court terme					
	Divers à réintégrer	582	2,13 %	584	1,05 %	
	Bénéfice SCM	56	0,21 %			
	Frais d'établissement					
	Dotation aux amortissements	582	2,13 %	1 062	1,91 %	
	Moins-values à court terme					
	Divers à déduire	1 577	5,78 %	200	0,36 %	
	Déficit SCM	51	0,19 %			
		RÉSULTAT	10 735	39,33 %	32 704	58,97 %
Kilométrage moyen	10 177 km		12 706 km			